



# DEMANDE D'AUTORISATION INDIVIDUELLE DE MOUILLAGE

FORMULAIRE 1.1

- Première demande d'autorisation individuelle de mouillage
- Demande de renouvellement d'autorisation de mouillage
- Déclaration d'un nouveau navire

## 1. DEMANDEUR

Nom et prénom du demandeur : .....

Adresse : .....

Téléphone : ..... Mail : .....

Professionnel

Plaisancier

## 2. LE NAVIRE CONCERNE

Nom du navire : .....

Mode d'armement : Pêche / Plaisance (*Rayer la mention inutile*)

Immatriculation à (Quartier des Affaires Maritimes) .....

Sous le numéro : .....

Type du navire : .....

Longueur hors tout : .....

Tirant d'eau maximum : .....

## 3. LE LIEU CONCERNE

*(Rayer la mention inutile)*

**PORT** : Le Korejou / Lilia / Kerazan / Perroz / Porz Gwenn / Porz Grac'h / Le Passage

**ZMEL** : Le Reun / Mogueran / Perroz-Secteur 1 / Lost An Aod / Keridaouen

Numéro du mouillage et/ou coordonnées géographiques (*indiqué à titre facultatif. Cette mention ne lie pas le gestionnaire*) : .....

Je soussigné(e), ....., déclare avoir pris connaissance  
du règlement de police et d'exploitation des ports communaux.

M. ou Mme ..... accepte que les informations recueillies  
sur ce formulaire soient utilisées, exploitées ou traitées par le service développement de la ville de la mairie de  
Plouguerneau et par les opérateurs assurant le suivi des mouillages pour permettre des échanges concernant  
tout ce qui relève des ports communaux. Ces informations ne seront pas communiquées à un autre tiers. Ces in-  
formations ne seront plus conservées dès lors que l'autorisation prendra fin. Conformément à la réglementa-  
tion, vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier en contactant :  
dpd@plouguerneau.bzh

Fait à : ..... le : .....

Le demandeur (Nom et prénom suivi de la signature) : .....

**Pièces à joindre (à défaut la demande sera considérée comme nulle) :**

Dans tous les cas :

- Attestation d'assurance

Dans le cas d'une première demande d'autorisation de mouillage ou d'un changement de navire :

- Photocopie de l'acte de francisation ou de la carte de circulation